



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-02-2026 /

Dossier complet le : 17-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013839/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un parking complémentaire pour la gare du Champ de Courses a Soisy-sous-Montmorency

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE

Raison sociale

Communaute d'Agglomeration Plaine Vallee

N° SIRET

20005638000013

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

STREHAIANO

Prénom(s)

LUC

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un parking complémentaire de 143 places au niveau de l'avenue du Champ de Courses à Soisy sous Montmorency au sein d'une étendue herbeuse sans construction de 6040m² comportant aujourd'hui 66 arbres. Le projet prévoit un aménagement paysager et drainant avec la création de places de stationnement perméables, la mise en place de noues végétalisées pour la gestion des eaux, et le renforcement de la trame verte pour un ombrage naturel par les arbres. Travaux de démolition : Le projet nécessite l'abattage ponctuel de 3 arbres compensé par la plantation de 44 nouveaux arbres de haute tiges. Au niveau des futurs voiries et stationnement perméable, une reprise globale de la structure du sol existant sera réalisée. Un travail sur la présence d'espèce invasive tel que la renouée du Japon sera effectué en amont du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe sur la ville de Soisy-Sous-Montmorency dans le Val d'Oise à proximité de la gare SNCF « Champ de Course d'Enghien », le collège et le gymnase Descartes ainsi que l'hippodrome d'Enghien-Soisy. Ce projet vise à augmenter l'offre de stationnement à proximité de la gare du Champ de Courses qui aujourd'hui est trop faible. Cela aura aussi pour but de favoriser l'intermodalité. Cette parcelle est d'ailleurs inscrite au PLU comme une étendue réservée au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme. Elle est donc réservée pour réaliser un équipement public d'intérêt général tel que la création d'un parc de stationnement. Le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi APER 2023 et la loi Climat et Résilience 2021.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase travaux, il est prévu l'abattage ponctuel de 3 arbres. Au niveau des futurs voiries et stationnement perméable, une reprise globale de la structure du sol existant sera réalisée afin d'obtenir des capacités de portance après travaux de type de voirie PF2. Un traitement du sol à la chaux sur 35cm pourra être effectué, les études de sol ayant montré une faiblesse de portance due à la présence peu profonde des nappes phréatiques. La phase de chantier (estimée à 8 mois) générera des rotations de camions pour l'évacuation des déblais et l'apport de matériaux. Les mesures de réduction incluent le banchage des camions, l'arrosage des pistes en cas de sécheresse pour limiter les poussières, et le respect des horaires de chantier pour limiter les nuisances sonores en zone urbaine. Une attention particulière est portée à la sécurité ferroviaire (SNCF).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking assure une fonction de stationnement multimodal incluant des places PMR et des bornes de recharge pour véhicules électriques (loi APER). Gestion des eaux : La structure drainante au niveau des places de stationnement, associée aux noues paysagères, permet de collecter les eaux pluviales et de gérer les pluies courantes au sein même de ces ouvrages. En cas d'événement plus important, les noues sont conçues pour se mettre en surverse vers la chaussée réservoir, laquelle assure le stockage temporaire complémentaire et permet la gestion des pluies exceptionnelles (jusqu'à l'occurrence centennale) sur le site. Le système de noues plantées assure un pré-traitement naturel par phytorestitution avant infiltration in situ. Ce dispositif prévient la saturation du réseau public (SIARE) et protège la ressource en eau via des géotextiles dépolluants placés sous les stationnements. Une gestion différenciée est appliquée (fauche tardive 2 à 3 fois par an) pour préserver la biodiversité des espaces verts et des noues créées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager Examen au cas par cas En raison de la mitoyenneté avec le domaine ferroviaire, le projet est également soumis à l'avis de la SNCF.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de l'opération Capacité de stationnement créée Surface permeable 67% de la surface du projet Voirie impermeable 33% de la surface du projet Nombre d'arbres plantés sur le projet	(6040, m²) (143, unite) (4015, m²) (2025, m²) (44, arbres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 34 Voie : Avenue des Courses

Lieu-dit :

Localité : 34 Avenue des Courses 95230 Soisy-sous-Montmorency

Code postal : 95230 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°17'52"E Lat. : 48°58'44"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Soisy sous Montmorency Zone UC et marquée comme un emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par un PPRN mouvement de terrain et par un zonage lié au Retrait-Gonflement des Argiles (RGA). La parcelle est classée en niveau d'aléas faible pour le RGA et ne se situe pas dans les secteurs
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Deblais de terrassement (terres végétales et fonds de coffre pour la structure PF2). Importance : Faible volume. Les terres végétales non polluées par la présence de renouée du Japon seront conservées et réutilisées sur site. Les autres déblais seront évacués vers des filières de valorisation ou de recyclage de proximité.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de graves GNT et enrobé pour la couche d'assise sous voirie. Apport de grave drainante et dalle béton drainant sous parking perméable.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne sollicite pas le reseau d'eau potable. Pour l'assainissement, le projet limite la sollicitation du reseau public en assurant une gestion des eaux pluviales a la parcelle. Grace a la presence de noues paysageres, avec surverse dirigee vers une chaussee reservoir, les eaux sont collectees, stockees et infiltrees sur site pour les pluies courantes a exceptionnelles. Seuls les evenements
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet entraine la suppression de 2 095 m² d'espace enherbe et 3 arbres en etat correct sur 66 diagnostiques, voir ETUDE PHYTOSANITAIRE en annexe 10, l'impact global est largement positif. L'assainissement ecologique du site par l'eradication de la Renouee du Japon et la plantation de 44 arbres renforce la trame verte. La gestion des eaux via des noues assure une insertion
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir annexe 7 montrant la distance du site avec les zones Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Reorganisation du stationnement de la gare. Impact modere, visant a fluidifier l'accès intermodal.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier : Vibrations ponctuelle. Bruit lie aux vehicules (accés, stationnement) et aux manoeuvres. Moderee et intermittente. L'impact est limite par une faible vitesse et écran vegetal cree
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Oui, par le trafic ferroviaire (Ligne H). L'aménagement paysager avec 44 arbres contribue a un léger amortissement acoustique pour les riverains.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier : Vibrations ponctuelles
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Oui, par le passage des trains. La structure de chaussee est dimensionnee pour absorber ces contraintes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Mise en place d'un éclairage LED avec flux oriente vers le sol + systeme permettant de moduler l'eclairage moyen entre 5 lux et 15 lux en fonction de la frequentation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux pluviales de ruissellement Debit strictement limite a 2 l/s pour une pluie trentennale (periode de retour de 30 ans). Zero rejet pour pluie courante
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le rejet s'effectue vers le reseau de collecte des eaux pluviales apres regulation et pre-traitement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Phase chantier : - Deblais de terre pauvre (environ 600 m³) - Terres contaminées par des rhizomes de Renouée du Japon évacuée Mise en place d'un plan de gestion des déchets avec priorité au recyclage des matériaux de voirie lors du chantier
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Transformation d'une friche enherbée en parking paysager avec 67% de surfaces perméables. L'impact est compensé par la plantation de 44 arbres et la création de noues. L'aménagement optimise le foncier existant de la gare sans imperméabilisation massive.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet consiste en la requalification d'une emprise existante (délaisse enherbée) sans changement de destination majeure. infrastructures existantes : L'aménagement s'intègre dans un pôle déjà fortement anthropisé (Gare, Hippodrome, Collège) et ne crée pas de nouvelle rupture urbaine. Gestion de l'eau : En limitant le débit de fuite à 2 l/s et en privilégiant l'infiltration (67% de surface perméable), le projet évite tout effet cumulé de saturation sur le réseau public, même en cas de fortes pluies simultanées dans le quartier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer, au sein dans son PAGD, positionne une partie de la parcelle concernée par le projet dans l'enveloppe de probabilité moyenne de présence de zone humide. Par conséquent nous avons procédé au protocole terrain pour définir si le terrain est une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 et de délimiter celle-ci dans le cas positif. Observations pédologiques : Les sondages ont révélé un sol de nature anthropique sans aucun trait réducteur ni redoxique. Le sol est sec et friable, excluant tout signe d'hydromorphie. Observations botaniques : La strate herbacée est dominée par des espèces prairiales classiques. Aucune des espèces dominantes n'est inscrite sur la liste nationale des plantes. L'étude conclut à l'absence de zone humide sur l'intégralité de la parcelle au titre de la

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement de l'imperméabilisation : Le projet privilégie les revêtements perméables sur 67% de la surface préservant ainsi l'infiltration naturelle malgré le changement d'usage du sol. Réduction des risques hydrauliques : Grâce à la présence de noues paysagères, avec surverses dirigées vers une chaussée réservoir, les eaux sont collectées, stockées et infiltrées sur site pour les pluies courantes à exceptionnelles. Seuls les événements supérieurs à la pluie de récurrence centennale sont susceptibles d'être dirigés vers le réseau d'assainissement public. Protection des sols et nappes : Installation de géotextiles dépolluant sous les zones de stationnement pour piéger les hydrocarbures. Des trappes seront mises en place pour éviter toute pollution par les hydrocarbures vers le réseau public. La création d'une plateforme de type PF2 stabilise l'ouvrage face aux contraintes du sol et aux vibrations ferroviaires. Mesures biodiversité et paysage : Compensation de l'abattage de 3 arbres par la plantation de 44 nouveaux arbres de haute tige avec une couronne large pour participer à 50% de l'ombrage du parking. Une gestion différenciée (fauche tardive 2 à 3 fois/an) sera appliquée pour favoriser la biodiversité des espaces verts créés. Gestion des espèces invasives : Le projet prévoit un traitement par électrocution des rhizomes en amont des travaux de terrassement. Cette méthode non chimique permet de neutraliser la plante sur place sans perturber la structure du sol environnant. Par suite, une application d'un protocole strict d'éradication de la Renouée du Japon identifiée sur site avec extraction et évacuation vers filière spécialisée pour stopper sa prolifération des terres envahies sera exécutée. Un suivi de l'évolution de la renouée sur site sera mis en place. Nuisances de chantier : Limitation des nuisances par écrans, banchage des camions et respect strict des

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bourlieu

Prénom Laurent

Qualité du signataire chef de projet

À Soisy-sous-Montmorency

Fait le 17-02-2026 / /



Signature du (des) demandeur(s)